

ASSEMBLEE NATIONALE

Quatrième législature



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR ROCH MARC CHRISTIAN KABORE,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,
A L'OUVERTURE DE LA 5^{EME} EDITION DE LA RENCONTRE
ANNUELLE DES PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX**

Ouagadougou, le 6 novembre 2009

**Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et chefs de mission
diplomatique et consulaire
Madame la Représentante Résidente Pays Burkina du PNUD
Monsieur le Président de l'ARBF
Monsieur le Président de l'AMBF
Honorables députés
Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des Conseils régionaux**

**Distinguées personnalités
Mesdames et Messieurs**

Pour la cinquième fois, l'Assemblée nationale et la communauté des élus locaux honorent leur rencontre annuelle initiée depuis 2005. Cinq ans après l'adoption du Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso en décembre 2004, et trois ans après la tenue des élections municipales du 23 avril 2006 consacrant la communalisation intégrale, la présente rencontre revêt une importance toute particulière, à plusieurs titres.

D'abord en raison de la pertinence du thème de cette édition, à savoir « **le Code général des collectivités territoriales à l'épreuve de la vie des communes et des régions** ».

Comme la démocratie, la municipalisation de la vie locale est une construction continue, jamais achevée, toujours perfectible. C'est pourquoi, avant la fin de la première mandature des collectivités territoriales sous l'ère de la communalisation intégrale, un regard critique sur ce code et la pratique que ses dispositions reçoivent de la part des élus et des acteurs des collectivités territoriales s'impose.

Ensuite, en raison des enjeux même d'une réforme touchant au Code général des collectivités territoriales, arsenal juridique spécifique à la décentralisation, dont la finalité, faut-il le rappeler, réside dans l'instauration d'une démocratie locale et la promotion d'un développement économique durable à la base.

Ce texte est porteur d'espoir parce qu'il permet d'habiliter les populations à participer à la gestion des affaires publiques locales à travers des organes élus et des cadres de concertation appropriés, en vue de garantir un développement participatif harmonieux des collectivités.

Enfin, en raison de l'actualité provoquée par le dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale, d'un projet de loi portant modification du Code général des collectivités territoriales. Les débats suscités par la question, notamment à travers la presse, indiquent bien qu'une large consultation des acteurs concernés est pour le moins indispensable avant l'adoption de ce projet.

Je ne doute pas que les échanges entre les députés, les maires, les Présidents des conseils régionaux, les autorités de tutelle des collectivités territoriales ainsi que les partenaires de la décentralisation au cours de ces deux jours de travaux offriront l'occasion de rapprocher les points de vue et de faire des propositions et des choix qui renforcent la marche irréversible de notre peuple vers une décentralisation intégrale, porteuse de paix, de prospérité et de cohésion sociale.

Distinguées personnalités Mesdames et Messieurs

En mettant fin au pilotage à vue des collectivités territoriales, la communalisation intégrale ne constitue pas moins un défi important à relever. En effet, si la dimension politique du processus de décentralisation a enregistré quelques avancées significatives, avec un intérêt de plus en plus croissant des populations pour la gestion des affaires de proximité, il reste que du point de vue de son agencement institutionnel et de sa mise en œuvre ordonnée, le processus se heurte encore hélas à des difficultés et insuffisances qu'il nous faut surmonter pour remettre en confiance des populations souvent prises en otage par les vicissitudes de la vie politique locale.

Les blocages dans le fonctionnement des conseils, les dissolutions et les élections à répétition, pour le moins coûteuses, dans de nombreuses communes témoignent de la réalité des problèmes à résoudre.

Au sortir de cette cinquième rencontre annuelle, j'ai bon espoir qu'après avoir montré les forces et faiblesses du Code général des collectivités territoriales et de ses textes d'application, nous formulerons des propositions, recommandations et innovations pertinentes pour consolider le processus de décentralisation en cours dans notre pays.

C'est avec cette attente forte que je réitère les remerciements de la Représentation nationale à tous nos partenaires techniques et financiers, aux députés, aux Présidents des Conseils régionaux et aux maires pour leur mobilisation exemplaire en vue du succès de nos travaux.

En souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouverte la cinquième rencontre annuelle entre parlementaires et élus locaux.

Je vous remercie.